

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le déménagement prévu le samedi 29 avril 2023 au 9 rue du bout de l'Engfer à FORGES-LES-EAUX.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement,

N°2023-060

Objet : Déménagement

9 rue du bout de l'enfer

29 avril 2023

De 12H00 à 17H00

ARRETE :

Article I :

Le déménagement est autorisé et le stationnement sera interdit à tout véhicule excepté pour le déménagement au 9 rue du bout de l'Enfer à Forges-les-Eaux sur 2 places de stationnement le samedi 29 avril 2023 de 12H00 à 17H00.

Article II :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 17 avril 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **18 AVR. 2023**